

**Objet : Mise en œuvre de la marque « Valeurs Parc naturel régional » - Tourisme/loisirs**

La Présidente expose :

A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective « Valeurs Parc naturel régional » a pour objectif d'offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

La marque « Valeurs Parc naturel régional » met en avant des produits et services du territoire obéissant à des référentiels spécifiques. Les bénéficiaires s'affichent comme des acteurs économiques responsables, engagés pour le développement de leur territoire intégrant un réseau régional et national dans une démarche de progrès.

La Fédération des Parcs a élaboré un document cadre national pour l'utilisation de la marque à l'attention des Parcs et des partenaires, définissant les modalités de contractualisation et d'audit de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Ce document constitue le cadre de critères communs obligatoires d'utilisation de la marque nationale. À partir de ce document cadre, les Parcs élaborent la Convention d'utilisation de la marque, formalisant l'engagement entre eux et chaque entreprise bénéficiaire pour un secteur d'activité donné.

Dans le cadre du réseau inter-parcs Tourisme PACA (associant 7 Parcs naturels régionaux) avec le soutien financier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux postes mutualisés permettent l'accompagnement des professionnels (audits marque), la promotion de l'offre marquée (outils de communication) et la dynamique de réseau aux échelles régionale et nationale (partenariats).

Conformément à sa Charte et en partenariat avec le réseau inter-parcs Tourisme PACA, le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite mettre en œuvre dès 2017 la marque « Valeurs Parc naturel régional » - Tourisme/loisirs à destination des hébergeurs. L'objectif est de valoriser une offre touristique de qualité à ancrage territorial axée sur les filières sports de nature, plantes et bien-être et ciel nocturne en lien avec la Charte du Parc.

La Présidente propose que le Parc développe la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur des hébergements pilotes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente,
- **Délègue** au Bureau la mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional »,
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ